

L'ACTIVITÉ 2020 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



SOMMAIRE



3 ÉDITORIAL

4 LA MSA EN BREF

5 LES ÉQUIPES SST EN MSA

6 > 10 MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ DANS LE CONTEXTE COVID-19

- Favoriser la continuité de l'activité

- Soutenir les adhérents sur le volet économique et social



11 > 12 LE PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Actions du PSST 2016-2020

- Construction du PSST 2021-2025

13 BILAN DU SITE SSA.MSA.FR

14 > 15 ET DEMAIN... ACTIONS À VENIR

- Réforme de la santé au travail, participation aux débats et réflexions

- Expérimentation en santé au travail

2020, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE DURANT LAQUELLE LE SECTEUR AGRICOLE A CONTINUÉ DE FONCTIONNER ET LES SERVICES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL SE SONT ADAPTÉS.



► **PATRICE HEURTAUT**
Directeur de la santé-sécurité
au travail, CCMSA

2020 restera une année particulière, marquée par une épidémie inédite qui a touché à la fois la santé de la population dans son ensemble et a aussi entraîné une mise à l'arrêt de beaucoup de systèmes de production ou de service. Le secteur agricole a continué de fonctionner et nos services de santé et sécurité au travail (services SST) ont accompagné ses entreprises, en s'adaptant à la situation sanitaire, et en développant de nouvelles pratiques. C'est dans cet esprit que l'axe 2 du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture (PSST) 2021-2025, « Accompagner les projets et les transitions » s'est écrit ; en affirmant notre volonté d'accompagner les mutations, les modifications climatiques et environnementales et en développant la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.

Malgré la crise sanitaire, le projet de PSST 2021-2025 a été présenté à nos élus, à nos instances et à nos tutelles avec ses 7 Incontournables et ses 11 Ambitions. Ce Plan, ambitieux, avait anticipé la demande portée dans l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail, en donnant une place plus forte au lien santé au travail – santé publique, conforté lors de la crise sanitaire. Dans la réforme à venir, les délégations de tâches, qui vont certainement être renforcées entre les acteurs de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, seront construites par l'expérience acquise au travers de l'expérimentation MSA mise en place par l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. Notre capacité à travailler en transversalité avec les autres acteurs de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), mais aussi avec nos partenaires et en s'appuyant sur nos élus sur les territoires, renforce l'ancrage professionnel de la MSA. Ce travail collaboratif et en transversalité est un facteur de réussite dans l'accompagnement du maintien en emploi et la lutte contre le mal être qui touchent certains de nos ressortissants.

Ce bilan 2020 est le résultat de l'engagement des équipes SST de la MSA et je tenais à les en remercier.

LA MSA EN BREF

Deuxième régime de protection sociale en France, La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

→ Le rôle et le fonctionnement de la MSA

EXPLIQUÉ EN 2 MINUTES



RESSOURCES

1,2 MILLIONS D'ACTIFS

dont **461 372 non-salariés** agricoles et **733 237 salariés** agricoles

Près de

14 000 SALARIÉS

7,4 MILLIARDS DE PRESTATIONS

versées à **5,4 millions de bénéficiaires**



VALEURS

La MSA exerce son activité dans le respect de trois valeurs essentielles :

**la démocratie,
la solidarité
et la responsabilité.**

ORGANISATION

Une Caisse centrale, « tête de réseau », et 35 MSA locales

Les MSA locales couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. L'implication des élus, dans la définition et la mise en œuvre des actions, permet de répondre aux besoins décelés localement.

La MSA est l'unique régime de protection sociale intégrant le secteur de la santé et de la sécurité au travail (SST).

LES ÉQUIPES SST EN MSA

35

SERVICES SST

sur l'ensemble
du territoire en 2020

LES ÉQUIPES SST EN MSA

La Direction Santé Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA,

tête de réseau des services SST MSA, conseille, anime et assiste les services SST, assure la coordination des services ainsi que la mutualisation et l'évaluation de leurs actions. Elle contribue également à la mise en œuvre de la politique nationale de santé et de sécurité au travail des salariés et des non-salariés agricoles.

Elle est composée de 2 entités :

L'ÉCHELON NATIONAL DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

comprenant le Collège Médical et le Département de la Prévention des Risques Professionnels ;

LE DÉPARTEMENT EXPERTISE ET PILOTAGE

comprenant le Service Appui au Pilotage.



En Charentes, une association de santé au travail et un service de prévention des risques professionnels ont fusionné depuis le 1^{er} février 2020 pour devenir le service de santé et sécurité au travail.

CHIFFRES

MSA

En 2020, le réseau SST est composé :

Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- > 244,5 ETP* médecins du travail
- > 186,3 ETP infirmiers de santé au travail
- > 253,4 ETP secrétaires et assistants médico-administratifs

Des équipes de Prévention des Risques Professionnels (PRP) :

- > 234,3 ETP conseillers PRP
- > 48,5 ETP secrétaires et assistants PRP

Effectif total **967** ETP

CCMSA

En 2020, la direction SST est composée de :

- > 1 directeur (1 ETP)
- > 5 médecins du travail conseillers techniques nationaux (4,7 ETP)
- > 1 infirmier conseiller technique national (1 ETP)
- > 4 secrétaires (4 ETP)
- > 4 responsables administratifs (3,9 ETP)
- > 11 conseillers nationaux en PRP (10,8 ETP)
- > 10 chargés de missions/d'études (9,7 ETP)

Effectif total **35,1** ETP

* ETP = Equivalent Temps Plein

MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

DANS LE CONTEXTE COVID-19

FAVORISER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Mobilisation et organisation avec le réseau SST MSA

La DSST, en tant que tête de réseau des services SST de la MSA, s'est rapidement positionnée dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Comment ?

► **Mise en place de 48 réunions Visio avec les managers SST** sur l'année 2020 ayant pour objectif de faire l'état des lieux des dispositions législatives et réglementaires applicables, d'en tirer les enseignements à suivre

en termes d'actions opérationnelles à mettre en œuvre au niveau des territoires, de mutualiser sur les bonnes pratiques à adopter, de partager l'information et de répondre aux questions techniques du réseau.

► **Accompagnement à toutes les problématiques rencontrées** par le réseau SST et les autres directions de la MSA en lien avec la COVID 19 en participant à la cellule de crise hebdomadaire.

► **Accompagnement des grands comptes** nécessitant une expertise technique sur les dispositifs à mettre en place au niveau de leurs entreprises en matière de santé et de sécurité au travail.

► **Appui à la construction de positions institutionnelles** afin de contribuer à la politique gouvernementale et à la stratégie vaccinale.

RÉSERVE SANITAIRE

Durant le premier confinement, environ 8% des salariés SST des MSA se sont mis à disposition des pouvoirs publics (réserve sanitaire, secteur curatif, 15...). Il s'agissait essentiellement de médecins du travail et d'infirmiers en santé au travail (près d'un infirmier SST MSA sur 4 s'est porté volontaire). Ce pourcentage s'est maintenu en sortie de confinement et à commencer à décroître durant l'été pour atteindre 3% à la fin de 2020.

« Le travail a profondément changé, dans les relations avec nos entreprises mais aussi dans les méthodes d'intervention, nous avons travaillé sur des sujets jamais explorés. »

► **CONSEILLER EN PRÉVENTION**
Étude après Covid

Durant le premier confinement, environ

8 % DES SALARIÉS SST DES MSA

se sont mis à disposition des pouvoirs publics

« Conseillère en prévention, médecin du travail, infirmière, et membres de la direction de la MSA Portes de Bretagne nous ont apporté le soutien dont nous avons besoin pour passer ce mauvais moment. Ce que l'on veut se dire la tempête passée, c'est qu'on a pris ensemble les meilleures des décisions pour préserver non seulement la santé physique mais aussi la santé mentale des travailleurs. » Bimsa avril 2020

► **ERWAN STÉVANT**
Directeur de l'ESAT Ferme des Hardys-Béhélec



Activité médicale

L'activité médicale des services de SST de la MSA s'est maintenue durant le premier confinement grâce à la mise en place rapide des consultations à distance.

Puis, dès les premières phases de déconfinement, les visites en présentiel ont été remises en place (50% des visites début juillet 2020).

La mobilisation s'est concentrée prioritairement sur les visites de reprise (plus d'1/3 des visites en avril-mai) ou à la demande (1/4 des visites). Elle a notamment participé à la reprise d'activité dans de bonnes conditions de personnes vulnérables.

La proportion des visites d'embauche est restée élevée en réponse à l'activité saisonnière avec une montée en charge particulièrement importante en juin-juillet.

Les équipes médicales ont aussi été mobilisées à la demande ou en concertation avec les autorités sanitaires pour la cogestion de clusters (tracing) ou le dépistage préventif dans des populations professionnels où la circulation virale pouvait être élevée (accueil de saisonniers, abattoirs...).

MISE EN PLACE DES TÉLÉCONSULTATIONS

Dès le début du premier confinement, les services SST de la MSA ont largement eu recours à la téléconsultation afin d'assurer la continuité de leur mission et de réaliser un suivi à distance de l'état de santé des travailleurs agricoles, dans des conditions garantissant la qualité des visites et la confidentialité des échanges. En effet plus de 90% des visites médicales se sont faites à distances durant ce confinement. Ce pourcentage a ensuite diminué, lorsque l'activité médicale a pu reprendre selon des modalités habituelles. Les téléconsultations ont à nouveau recommencé à être pratiquées à partir de novembre 2020, alors que l'épidémie de COVID-19 regagnait du terrain.

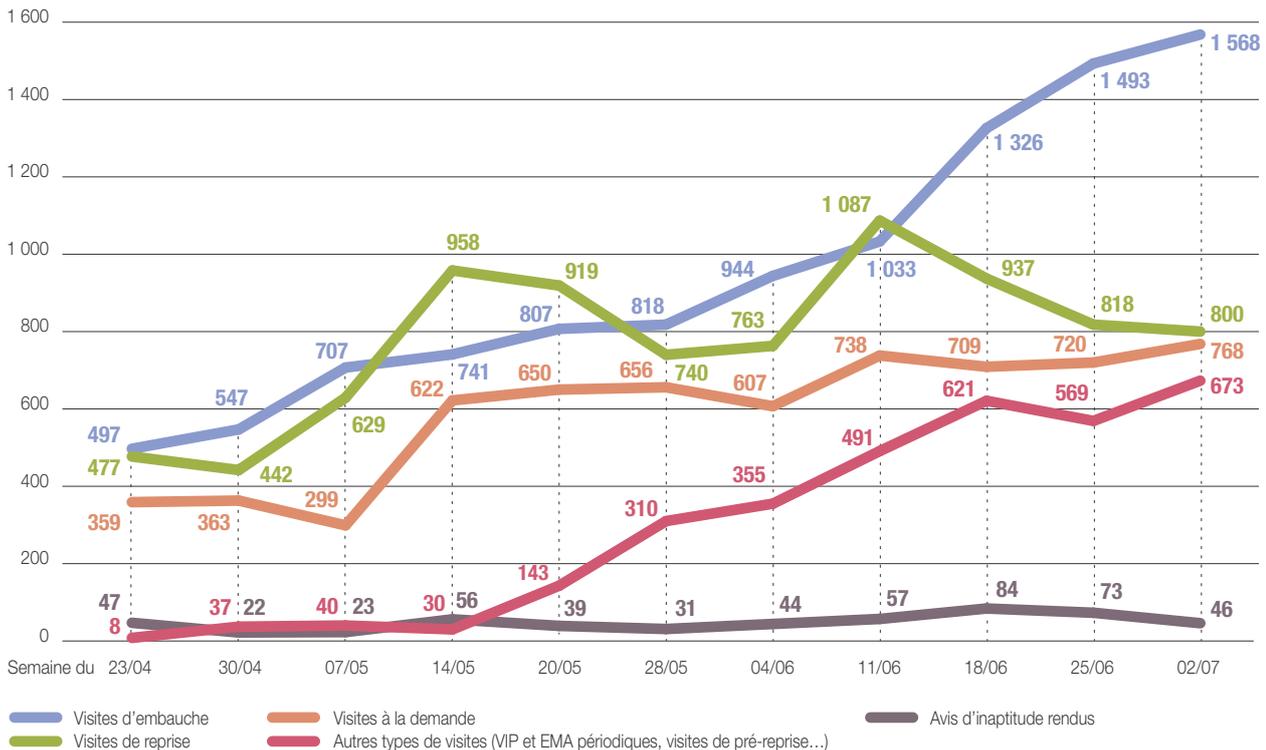
Plus de

90 % DES VISITES MÉDICALES

se sont faites à distance durant ce confinement

NOMBRE DE VISITES MÉDICALES EFFECTUÉES PAR LES SERVICES SST MSA D'AVRIL À JUILLET 2020

Pour un effectif en activité de l'ordre de 170 médecins du travail et 130 infirmiers de santé au travail
Pour mémoire : confinement 17/03, puis phases de déconfinements progressifs : 11/05, 02/06, 22/06



Accompagnement des filières

Dès fin mars-début avril 2020, la DSST, en lien avec les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail de terrain, a élaboré des fiches de conseils pour les exploitations et entreprises agricoles.

Ces fiches ont permis aux professionnels agricoles de continuer leurs activités indispensables à la vie de la nation, tout en mettant en place des mesures de prévention contre la transmission de la Covid-19.

Après les trois fiches génériques sur les gestes barrière et l'organisation du travail et des espaces, une douzaine de fiches adaptées aux spécificités des différentes filières agricoles (arboriculture, maraîchage, élevage, espaces verts ...) ont été déclinées selon un schéma commun à toutes : « prévoir avant le travail », « réaliser pendant le travail », « vérifier après le travail ».

Une attention particulière a été portée sur l'accueil des saisonniers agricoles (dont les saisonniers étrangers) avec des

fiches spécifiques et la mise en ligne de guides d'accueil interactifs adaptés aux filières concernées et construit par les équipes SST de plusieurs MSA.



ACCOMPAGNEMENT SST MSA ACCUEIL DES SAISONNIERS

■ Pendant les séances d'accueil, nous faisons le lien avec les situations vécues au quotidien et le document unique d'évaluation des risques professionnels. Car si nous transmettons les messages de prévention en lien avec le Covid-19, nous n'en oublions pas pour autant les autres risques. Actuellement, la priorité des équipes, ce sont les interventions dans les entreprises où des cas de coronavirus, même asymptomatiques, sont détectés, et a fortiori, dans les clusters. Bimsa juin 2020

► **LIONEL VENEZIA**
Responsable PRP de la MSA Languedoc

Ces travaux en lien avec le Ministère de l'Agriculture ont contribué à l'élaboration des fiches métiers agricoles mises en ligne par le Ministère du travail.



**TOUTES CES FICHES,
ACTUALISÉES FIN 2020
ET DÉBUT 2021, SONT
DISPONIBLES SUR :
SSA.MSA.FR**

Actions en milieu du travail

Durant le premier confinement, entre le 20/04/2020 au 03/07/2020, 26 181 Actions en Milieu du Travail (AMT) ont été menées par les équipes SST des MSA, 95 % de ces actions portaient sur la problématique COVID-19, avec un pic mi-avril (campagnes téléphoniques auprès des entreprises, réponse à la demande, afin d'accompagner les entreprises dans cette période d'incertitude de début de confinement) et mi-mai (accompagnement des entreprises dans la reprise d'activité en début de déconfinement).

De façon proactive (campagnes d'appels téléphoniques vers les entreprises) ou en réponse à la demande, les AMT ont été totalement réalisées à distance dans un premier temps. Elles ont repris progressivement sur le terrain à partir de mi-juin (28%).

Des actions de préventions ciblées ont aussi été réalisées dans des entreprises et exploitations

agricoles où le risque de circulation virale était élevé, notamment en lien avec la gestion sanitaire de clusters (arboriculture, abattoirs...) ou pour des populations précaires (saisonniers étrangers).

Au niveau national, la DSST a apporté un appui technique à destination des organisations professionnelles agricoles et représentants de filières pour la mise en place des mesures sanitaires.



Durant le premier confinement,

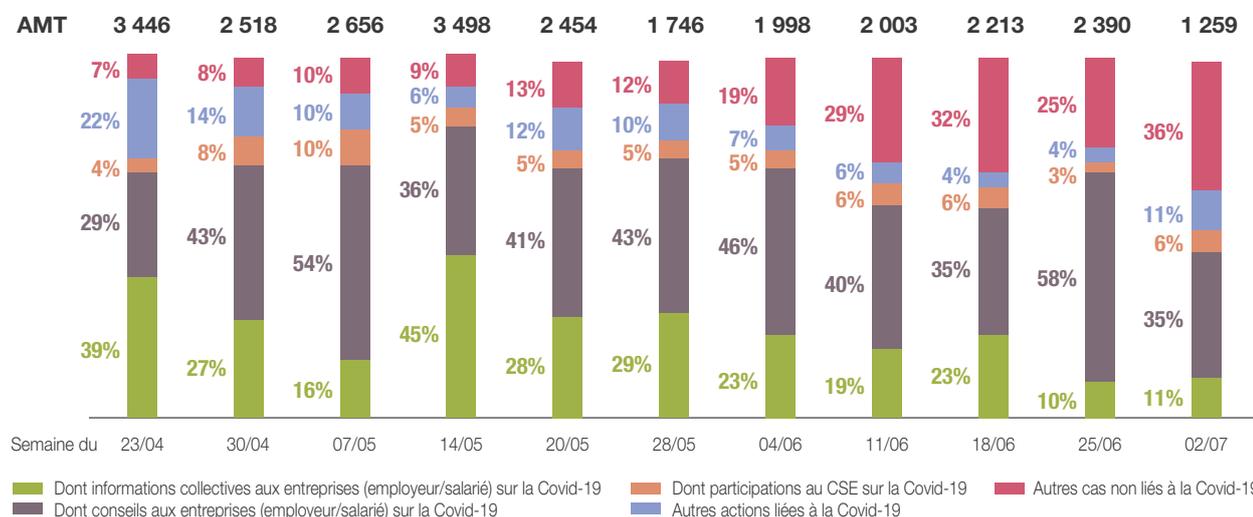
26 181

ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL (AMT)

ont été menées par les équipes SST des MSA

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES TYPES D' ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL (AMT)

AMT : toute action à destination des entreprises et/ou des individus (de la visite à l'entreprise à l'appel téléphonique)



Aide Prévention Covid (APCovid)

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, La DSST de la CCMSA a construit puis lancé en juin 2020, avec effet rétroactif au 17 mars 2020 (début du confinement national), le dispositif national exceptionnel « Aide Prévention COVID » (APCOVID).

APCOVID promeut des démarches de prévention intégrant la protection contre la Covid, au sein d'entreprises et exploitations agricoles les plus fragilisées par la crise sanitaire (selon critères MSA locaux), au moyen d'un accompagnement financier pour la mise en place de mesures barrières (1 000 € maximum).

Etaient éligibles les mesures de prévention et de protection collectives limitant l'exposition des travailleurs au risque Covid ou améliorant les conditions

de réalisation du travail dans ce contexte et (au 1^{er} septembre 2020) les achats de masques à usage médical (normés EN 14683), masques de protection respiratoire (normés EN 149) ou masques barrières (référéncés AFNOR Spec. S76-001), s'ils s'ajoutent à une autre mesure de prévention et de

protection collective contre la Covid dans l'entreprise/l'exploitation.

Cette aide financière repose sur un formalisme simplifié (« pdf interactif » de saisie des dossiers) et privilégie la relation de conseil et l'accompagnement des entreprises ou exploitations, par les préventeurs de la MSA.



BILAN

Consommation 2020 de l'enveloppe dédiée à APCOVID et des actions en entreprises et exploitations agricoles ainsi financées par les services SST des MSA :

1 057 500 €

ont été engagés sur une enveloppe globale de **2 231 000 €** (578 000 € provenant de la CCMSA, 1 653 000 € des MSA),

soit un taux de consommation de :

47 %

au bénéfice de **1 083 entreprises** et **263 exploitations** (représentant **16 381 salariés**), sur un montant d'investissements de ces dernières estimé à **1 844 500 €**

PRINCIPALES MESURES FINANCÉES DANS CE CADRE



FORMATION / INFORMATION

Affichage ; signalétique ; temps de formation...



HYGIÈNE

Masques ; lavabo / évier ; distributeur de gel hydroalcoolique / savon ; lave-mains ; thermomètre ; location d'espaces sanitaires...



DISTANCIATION

Séparation, écran, paroi de protection ; marquage au sol ; communication à distance ; location de matériel ou d'espace dédié...



ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Outils individuels, machines, véhicules, espace de travail supplémentaires (achat ou location) ; location de véhicules supplémentaires.

La situation sanitaire a conduit la CCMSA à maintenir le dispositif APCOVID en 2021.

LE PLAN SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL

Le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) décline de multiples actions auprès des actifs agricoles dont les objectifs sont de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la santé et les conditions de travail.

ACTIONS DU PSST 2016-2020

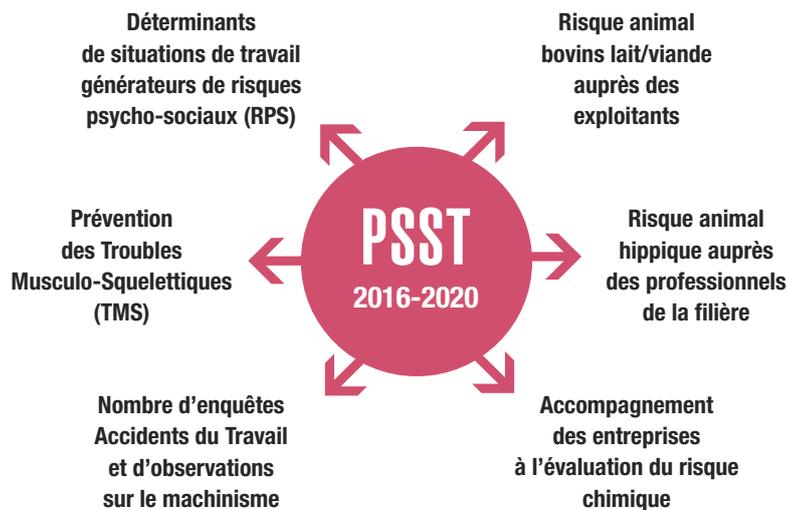
Malgré la situation sanitaire exceptionnelle, la MSA a poursuivi ses actions sur les thématiques habituelles de santé-sécurité au travail pour accompagner les professionnels agricoles. En 2020, dernière année du PSST et de la

Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2016-2020, l'ensemble des services SST s'est donc mobilisé afin de mettre en œuvre des actions prioritaires qui concernaient les thématiques suivantes :



POUR ALLER PLUS LOIN...

- › Les engagements prioritaires de la MSA pour 2016-2020 
- › Le Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture 2016-2020 



Les actions 2020 rattachées au PSST 2016-2020

	RÉSULTATS 2020	CIBLE
Nombre d'éleveurs ayant bénéficié des formations	864	765
Nombre d'entreprises...		
› hippiques ou établissements scolaires formés	108	84
› accompagnées à la réalisation de l'évaluation du risque chimique	637	500
› mobilisées à une démarche locale de prévention des TMS dans la cible salariés	370	299
› mobilisées à une démarche locale de prévention des TMS dans la cible exploitants	425	262
› accompagnées à la prévention des RPS	49	34
Nombre d'enquêtes AT et d'observations sur l'utilisation des équipements de travail agricole	136	165
Nombre d'exploitants ayant participé à une réunion débat à la prévention des RPS	415	210
Nombre de dossiers Phyt'attitude	106	144

CONSTRUCTION DU PSST 2021-2025

Le PSST 2021-2025

6
POINTS

Pendant l'année 2020 les équipes de la DSST et des MSA ont conçu avec leurs élus MSA le PSST pour la période 2020-2025.

- › Un plan piloté nationalement
- › Un plan qui définit des priorités stratégiques
- › Un plan innovant dans l'approche de la santé pour les travailleurs agricoles
- › Une évolution du positionnement des métiers de la SST
- › Un plan qui favorise le travail en SST, le travail en réseau et soutient le développement des métiers de la DSST
- › Une évaluation et une valorisation des actions tout au long du plan

3 ORIENTATIONS

ORIENTATION 1

Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

Il s'agit d'agir en prévention des risques professionnels et pour la préservation de la capacité de travail (prévention de la désinsertion professionnelle, prévention des risques professionnels, amélioration des conditions de travail...), en insistant sur la prévention primaire.

ORIENTATION 2

Accompagner les projets et les transitions

L'objectif est de chercher à agir le plus en amont possible par des approches collectives (participatives et multi acteurs) et soutenir le secteur agricole dans l'élaboration de réponses innovantes aux enjeux de santé posés par les évolutions technologiques, économiques et sociétales.

ORIENTATION 3

Développer la relation de service

La volonté de la MSA est de construire des stratégies de développement de la santé, articulées aux préoccupations plus larges des adhérents, par le renforcement de la relation de service.

➔ **Chaque Orientation stratégique comprend des « Incontournables » et des « Ambitions »**



› **Les Incontournables** sont des thématiques qui s'imposent à toutes les équipes, en raison de leur caractère stratégique et d'enjeux institutionnels de la MSA ainsi que d'exigences réglementaires ou de gestion du risque. Ces Incontournables peuvent porter sur des risques, des populations ou des sujets relatifs aux évolutions du monde agricole. Certains Incontournables peuvent imposer des modes d'action pour répondre à un enjeu d'homogénéité d'approche sur l'ensemble du territoire (actions inter-régimes...), d'autres laissent les modalités d'action ouvertes à l'initiative locale.

› **Les Ambitions** portent sur les thématiques que la MSA souhaite développer, pour mieux répondre aux attentes et évolutions du monde agricole. Ce sont, par définition, des terrains d'innovation et d'expérimentation.

BILAN DU SITE SSA.MSA.FR

Le site ressource de référence de la SST en agriculture

L'ensemble de la documentation SST de la MSA est disponible sur le site ssa.msa.fr

qui regroupe les publications réalisées par les experts de la CCMSA et celles réalisées par les experts du réseau.

En 2020, la MSA a accentué la communication auprès des professionnels agricoles, afin de les accompagner sur les différentes thématiques de santé-sécurité au travail et leur permettre de travailler en préservant leur santé dans un contexte de crise sanitaire.



› **Mise à jour** des supports de communication du site ssa.msa.fr et diffusion au réseau SST.

› **Publication** par la CCMSA de 27 documents (fiches, vidéos...) et par les MSA de 26 documents (fiches, brochures, modules de formation, vidéos) en lien avec la Covid-19 : lien vers les documents

› **Création d'une page** sur le risque « Coronavirus » et d'un mot-clé « Coronavirus » pour faciliter l'accès aux documents en lien avec cette thématique.

› **Plusieurs campagnes Adwords** (achat de mots clé sur Google) ont été réalisées afin de favoriser le nombre de visites sur les documents publiés sur le site SSA en lien avec la Covid-19 et les inscriptions à la newsletter.

52 551

VISITES
SUR LE SITE

en 2020, soit **1 010 visites**
en moyenne par semaine

209

DOCUMENTS
HORS THÉMATIQUE
COVID-19

publiés en 2020,
dont **131 par les MSA**

+ de 700
DOCUMENTS
DISPONIBLES

2 819

PERSONNES
ABONNÉES

à la newsletter mensuelle

74 619

PAGES « DOCUMENT »
CONSULTÉES

en 2020 (**75% de plus**
qu'en 2019)

29 616

DOCUMENTS
TÉLÉCHARGÉS

VISITER LE SITE : SSA.MSA.FR

ET DEMAIN... ACTIONS À VENIR

RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL, PARTICIPATION AUX DÉBATS ET RÉFLEXIONS

La prochaine réforme de la santé au travail prendra essentiellement sa source dans le contenu de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail.



L'ANI

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

PLACER la prévention primaire au cœur du système de santé au travail, en s'appuyant sur une démarche continue de prévention primaire dans l'entreprise, la formation des salariés et des managers, la prévention de la désinsertion professionnelles et les missions des acteurs en santé au travail.

PROMOUVOIR une offre de services en SST efficiente et de proximité, en mettant notamment en place une offre socle minimale et des prestations de services complémentaires, en établissant des infirmiers en pratique avancées formés dans la spécialité de santé au travail ou la certification.

ARTICULER les politiques de santé et de sécurité au travail avec une démarche plus globale d'amélioration de la qualité de vie au travail dans l'entreprise.

RÉORGANISER la gouvernance de la prévention et de la santé au travail et le financement des services de prévention et de santé au travail.



CES OBJECTIFS SERONT TRANSPOSÉS DANS LA FUTURE LOI POUR RENFORCER LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL.

La MSA s'associera aux travaux de création de ces nouveaux dispositifs et portera sa vision de ce que doit être la prévention de la santé au travail de demain, tout en défendant l'organisation et le fonctionnement de nos services SST qui ont montré leur force et leur efficacité.



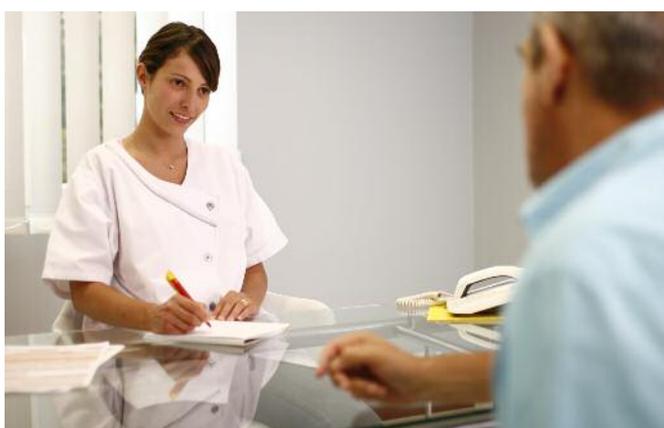
Afin d'être proactive face au déficit de la démographie médicale, la CCMSA avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a porté la mise en place d'une expérimentation sur 3 ans dans le cadre de l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021.

Cette expérimentation permettra aux médecins du travail de la MSA, dans les conditions strictes du code de la santé publique, de transférer la réalisation de certains examens de santé au travail aux infirmiers qualifiés en santé au travail du service SST, dérogeant

ainsi au périmètre prévu par le code du travail et le code rural et de la pêche maritime.

Sont concernés par le transfert d'activité :

- les examens effectués dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu pour les travailleurs exposés à certains facteurs de risques professionnels ;
- l'examen de reprise d'une travailleuse en suivi individuel simple ou adapté, après son retour de congé maternité ;
- le bilan d'exposition aux risques professionnels lors de la visite de bilan à 50 ans.



4

MSA

sont parties à l'expérimentation, il s'agit des MSA :

- Haute Normandie
- Mayenne Orne Sarthe
- Midi Pyrénées Nord
- Sud Aquitaine

Les enjeux et le périmètre

L'expérimentation en santé au travail en MSA a pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- **assurer** une meilleure couverture des obligations légales et réglementaires à la charge des services SST de la MSA, tant au niveau du suivi individuel qu'au niveau de la traçabilité des expositions professionnelles ;
- **augmenter** l'action de prévention des risques professionnels des médecins du travail au bénéfice des salariés et des entreprises agricoles ;

- **dégager** du temps médical au profit des cas complexes pour les médecins du travail ;
- **participer** à l'évolution de la législation en santé au travail, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'évaluation de cette expérimentation ;
- **améliorer** l'offre de service vers les entreprises ;
- **évaluer** : mesurer l'évolution de la couverture des obligations légales et réglementaires des services SST ainsi que l'incidence de l'expérimentation sur l'organisation et le fonctionnement des services.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



L'essentiel & plus encore